

Avis public



DEMANDES D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire prévue le 2 février 2026 à 19 heures, au 5160, boulevard Décarie, statuera sur les demandes d'autorisation d'un usage conditionnel, en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097) pour les propriétés suivantes :

- **3794-3796, avenue Girouard**, relativement à l'usage « habitation de soins et de services ».
- **2320-2322, avenue Marcil**, relativement à l'usage « habitation de soins et de services ».
- **3479-3481, avenue Walkley**, relativement à l'usage « habitation de soins et de services ».
- **4605-4615, avenue Van Horne**, relativement à l'usage « habitation sous le rez-de-chaussée ».
- **6255, place Northcrest**, relativement à l'usage « habitation sous le rez-de-chaussée pour le multiplex isolé ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

FAIT à Montréal, ce 16 janvier 2025

La secrétaire d'arrondissement,

Julie Faraldo-Boulet